

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 445/PERS chargeant un attaché principal d'administration centrale des affaires de la compétence de l'Etat dans le district de Djibouti.

n° 445/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
20 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Francis Carbonnières, attaché principal d'administration centrale, 1er adjoint au Chef du District de Djibouti, est, pendant les absences de M. Lachal, Chef du District de Djibouti, chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit district.